



- DECOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES**
- Ua : Secteur correspondant au Chef-Lieu
  - Ub : Secteur d'extension urbaine en confortement du chef-lieu et lotissement du Praz
  - Uc : Secteur d'extension urbaine de faible densité
  - Uh : Secteur des hameaux ayant un caractère authentique
  - Ue : Secteur destiné à l'accueil des activités économiques et artisanales
  - Au : Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle de densité moyenne
  - A : Zone agricole
  - Ap : Zone agricole protégée de toute constructibilité
  - N : Zone naturelle ou forestière
  - Nb : Secteur accueillant le Fort de la Batterie et le fort de l'Estal
  - Nd : Secteur de dépôt et stockage de matériaux inertes
  - NL : Secteur destiné à l'accueil des activités de loisirs et de plein air de la Plaine
- PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES**
- Patrimoine bâti protégé
  - Périmètre d'étude des risques naturels : les projets peuvent être interdits ou soumis à des prescriptions, consulter le PIZ, pièce 4.1.2 du PLU
  - Secteurs soumis à des risques naturels forts, inconstructibles sauf exceptions - consulter le PIZ, pièce 4.1.2 du PLU
  - Plan d'eau de faible importance non concerné par la Loi Montagne
  - Orientations d'Aménagement et de Programmation
  - Bâtiment autorisé à changer de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
  - Construction patrimoniale soumise à prescription au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
  - Principe de cheminement piéton
- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**
- Zone de prescriptions d'isolement acoustique liée à la RD1212, se reporter à l'annexe 5.5 du PLU
  - Périmètre de protection des monuments historiques
  - Monument historique
  - Bâtiment d'élevage
  - Construction autorisée
  - Lignes aériennes
  - Zone d'effet en lien avec les risques technologiques : se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique en annexe du PLU

**LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

Index	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Elargissement de la Route des Callois	Commune	1 230m²
2	Elargissement de la Route de Balme	Commune	2 438 m²
3	Elargissement d'un virage, Route de Balme	Commune	94 m²
4	Équipement d'un ruisseau naturel de drainage des eaux pluviales	Commune	326 m²

**PATRIMOINE BÂTI PROTÉGÉ**

N°	Désignation	Localisation	N°	Désignation	Localisation
01	Fort de la Batterie	La Filatière	11	Oron	Château
02	Église agricole	La Filatière	12	Oron	Château
03	Église agricole	La Filatière	13	Festiane	Barres Deves
04	Chapelle	La Villard	14	Festiane	Les Maimes
05	Festiane	La Villard	15	Festiane	La Villard
06	Festiane	Bulles d'en haut	16	Chapelle	Ac Siquid
07	Ancienne Chapelle	Bulles d'en haut	17	Maison de Mairie	Château
08	Fort de l'Estal	Les Challes	18	Fort de l'Estal	Château
09	Fort de l'Estal	Les Challes	19	Fort de l'Estal	Château
10	Fort de l'Estal	Les Challes	20	Fort de l'Estal	Château

Commune de MARTHOD

**Plan Local d'Urbanisme**

**Zonage**

Plan 4.2.3 - Bulles, Duines, Le praz, La Filatière, Les Péguets, Le Villard

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 Février 2023  
Modification simplifiée n°1

Fond cadastral PCI 10.2021

Atelier d'urbanisme

1/2500e

